

25

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE
ET REVENUS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER

PERÇUS PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

Nom

Prénom

Adresse

Vous devez remplir une déclaration n°2047 si votre foyer – vous, votre conjoint ou les personnes à votre charge – a encaissé des revenus hors de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ou perçu des revenus de source étrangère. Vous devez **obligatoirement** reporter les montants saisis sur votre 2047 dans les rubriques correspondantes de votre déclaration principale (n° 2042, 2042C ou 2042C Pro)

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration n°2042, **veuillez vous reporter à la notice explicative (2047-NOT)**. Vous y trouverez des informations générales, des explications concernant les lignes de la déclaration ainsi que les taux de crédit d'impôt applicables aux revenus de capitaux mobiliers selon le pays d'origine.

REVENUS IMPOSABLES EN FRANCE *Indiquez uniquement des montants convertis en €*

1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES EN FRANCE

Montant des revenus, **sans déduction de l'impôt payé à l'étranger**. À reporter sur votre déclaration n° 2042, cadre 1, voir notice

	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU		REVENU EN €	REPORT 2042
		PUBLIC	PRIVÉ		
10	TRAITEMENTS, SALAIRES				
	Déclarant 1				CADRE 1
	Déclarant 2				
	Personnes à charge				
11	HEURES SUPPLÉMENTAIRES EXONÉRÉES DES FRONTALIERS PAYANT L'IMPÔT EN FRANCE SUR LEUR SALAIRE				
	Méthode choisie <i>voir attestation n° 2041-AE</i>	Forfait <input type="checkbox"/>	Réel <input type="checkbox"/>		
	MONTANT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES				1GH > 1JH
	Déclarant 1				
	Déclarant 2				
	Personnes à charge				
	SALAIRE NET IMPOSABLE APRÈS DÉDUCTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES				1AG > 1DG
	Déclarant 1				
	Déclarant 2				
	Personnes à charge				
12	PENSIONS, RETRAITES, RENTES				
	PENSIONS, RETRAITES				
	Déclarant 1				CADRE 1
	Déclarant 2				
	Personnes à charge				
	PENSIONS EN CAPITAL TAXABLES À 7,5 %				
	Déclarant 1				1AT
	Déclarant 2				1BT
13	RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX				
	<i>Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance</i>				
	Moins de 50 ans				CADRE 1
	De 50 à 59 ans				
	De 60 à 69 ans				
	À partir de 70 ans				

SIGNATURE

À _____ Le _____



2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS IMPOSABLES EN FRANCE

À reporter sur votre déclaration n° 2042 ou n° 2042C, cadre 2, voir notice et colonne de droite

20 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES ÉTRANGÈRES ET REVENUS ASSIMILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER

Lorsque la convention fiscale prévoit l'élimination de la double imposition par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus perçus (après déduction de l'impôt supporté à l'étranger), le taux applicable indiqué dans la notice et le montant de l'impôt supporté à l'étranger. Le crédit d'impôt à retenir est égal au montant de l'impôt supporté à l'étranger sauf lorsque le produit du montant net du revenu par le taux applicable est inférieur. Dans ce cas, il convient de retenir ce dernier montant (suivre lignes 203 à 208 ou 233 à 238, selon le cas).

200 DIVIDENDES ET JETONS DE PRÉSENCE

REPORT
2042

Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger

202	Pays d'encaissement ou d'origine des revenus								
203	Montant net encaissé		+		+		+		=
204	Taux applicable	x		x		x		x	
205	Résultat								
206	Impôt supporté à l'étranger								
207	Crédit d'impôt retenu		+		+		+		=

Impôt étranger retenu de la ligne 207 : si ligne 205 < ligne 206, retenir la ligne 205 ; si ligne 206 < ligne 205, retenir la ligne 206.

Total de la ligne 207 à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu.

208 Revenus crédit d'impôt inclus total lignes 203 + 207

210 Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

Montant brut		+		+		+		=	
--------------	--	---	--	---	--	---	--	---	--

sans déduction de l'impôt payé à l'étranger

220 Revenus n'ouvrant pas droit à crédit d'impôt

221 Total des dividendes et jetons imposables Lignes 208 + 210 + 220

222 - dont dividendes éligibles à l'abattement de 40 % uniquement en cas d'option pour l'imposition au barème

ZDC

223 - dont autres revenus distribués

ZTS

224 - dont dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME

ZFU

230 INTÉRÊTS

231 Intérêts ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger

232	Pays d'encaissement ou d'origine des revenus								
233	Montant net encaissé		+		+		+		=
234	Taux applicable	x		x		x		x	
235	Résultat								
236	Impôt supporté à l'étranger								
237	Crédit d'impôt retenu		+		+		+		=

Impôt étranger retenu de la ligne 237 : si ligne 235 < ligne 236, retenir la ligne 235 ; si ligne 236 < ligne 235, retenir la ligne 236.

Total de la ligne 237 à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu.

238 Intérêts crédit d'impôt inclus lignes 233 + 237

240 Intérêts ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

Montant brut		+		+		+		=	
--------------	--	---	--	---	--	---	--	---	--

sans déduction de l'impôt payé à l'étranger

250 Intérêts n'ouvrant pas droit à crédit d'impôt

251 Total des intérêts imposables Lignes 238 + 240 + 250

2042

252 - dont intérêts et autres produits de placement à revenu fixe

ZTR

253 - dont intérêts des prêts participatifs et des minibons

ZTT

254 - dont intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME

ZTQ

255 - dont produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

CADRE 2



260 **REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES FRANÇAISES ET REVENUS ASSIMILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER**

Montant des revenus, *sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.*

	PAYS D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	REPORT 2042
Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i>			2DC
Autres revenus distribués			2TS
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME			2FU
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME			2TQ
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe			2TR
Produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie			CADRE 2
270 DIVERS			2042
271 Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible			2CG
272 Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème			2BH
273 Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			2CK
274 Frais et charges <i>déductibles si option barème</i>			2CA
			2042 C
275 Impatriés: fraction exonérée (50 %) crédit d'impôt inclus			2DM
276 Crédit d'impôt étranger conventionnel sur fraction exonérée des impatriés <i>À reporter ci-après page 4, cadre 7</i>			

3 PLUS-VALUES IMPOSABLES EN FRANCE *sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.*

À reporter sur votre déclaration n° 2042 C, cadre 3, voir notice

	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042 C
30 Plus-values de cession de valeurs mobilières :			
– plus-values avant abattement			3VG 3UA
– abattement			CADRE 3
Plus-values immobilières			3VZ

4 REVENUS FONCIERS IMPOSABLES EN FRANCE *sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.*

Indiquez le montant des revenus déterminés sur la déclaration de revenus fonciers n° 2044 (sauf micro-foncier).

À reporter sur votre déclaration n° 2042, cadre 4, voir notice

40	ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042
				CADRE 4

5 REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES IMPOSABLES EN FRANCE *sans déduction de l'impôt payé à l'étranger.*

À reporter sur votre déclaration n° 2042 C PRO, voir notice

	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	MONTANTS EN €	2042C PRO
50 BÉNÉFICES AGRICOLES			
Déclarant 1			BA
Déclarant 2			
Personnes à charge			
51 BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX			
Déclarant 1			BIC
Déclarant 2			
Personnes à charge			
52 BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX			
Déclarant 1			BNC
Déclarant 2			
Personnes à charge			
53 PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES À LONG TERME			BA BIC BNC
54 REVENUS NETS DE LA CESSION OU CONCESSION DE BREVETS ET ASSIMILÉS			BA BIC BNC



ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION *selon la convention fiscale applicable*

6 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), **sans déduire l'impôt payé à l'étranger**. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n°2042.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	REPORT 2042
Montant total			=	8TK

7 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT ÉTRANGER

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez les montants déterminés en lignes 207 et 237 (dividendes, jetons de présence et intérêts) ainsi que le crédit d'impôt conventionnel sur la fraction exonérée des revenus des impatriés déclaré ligne 276 dans le cadre 70 ci-dessous. Indiquez le montant des plus-values (cadre 70) et des autres revenus (cadre 71), après imputation des charges sans déduire l'impôt payé à l'étranger et le montant du crédit d'impôt retenu. Reportez les lignes 8VL et 8PL du cadre 70 dans la 2042C et, reportez en lignes 8VM, 8WM ou 8UM (en fonction du bénéficiaire des revenus) l'impôt étranger retenu sur les autres revenus et en 8PM leurs montants nets. Le crédit d'impôt sera limité au montant de l'impôt français afférent à ces revenus.

70 PLUS-VALUES, RCM

NATURE DU REVENU	PAYS D'ORIGINE / D'ENCAISSEMENT	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER RETENU	2042 C
Dividendes, jetons de présence				Report de la ligne 207
Intérêts				Report de la ligne 237
Revenus des impatriés				Report de la ligne 276
Plus-values et gains				
Montant total reporté sur la 2042C			=	8VL
Montant des plus-values et revenus de capitaux mobiliers nets ouvrant droit à crédit d'impôt étranger			=	8PL

71 AUTRES REVENUS

NATURE DU REVENU	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER RETENU	8VM > 8UM
Montant des autres revenus nets ouvrant droit à crédit d'impôt étranger				8PM

8 REVENUS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF *autres que les salaires, pensions et revenus fonciers*

Si la convention prévoit que vos revenus de source étrangère sont exonérés en France mais retenus pour le calcul de l'impôt sur vos revenus imposables en France (taux effectif), indiquez vos revenus autres que les salaires, pensions et revenus fonciers, après déduction des charges et de l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TI de la déclaration n°2042C. Déclarez directement vos salaires ou pensions ligne 1AC ou 1AH et suivantes de la déclaration n°2042C ainsi que vos revenus fonciers ligne 4EA (régime réel) ou 4EB (régime micro) sur la déclaration n°2042C sans les indiquer ci-dessous.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU APRÈS DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	2042 C
Montant total			=	8TI

9 REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE IMPOSABLES AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

Indiquez le montant des revenus d'activité et de remplacement déjà déclarés aux rubriques 1 et 5 (**sans déduction de l'impôt payé à l'étranger**) qui sont imposables aux contributions sociales en France (voir notices 2047-NOT et 2041GG) et reportez-les sur votre déclaration n°2042C, cadre 8.

Indiquez vos revenus selon le taux de CSG qui leur est applicable :

								2042 C
revenus non salariaux				9,2 %				8TQ
salaires				9,2 %				8TR
allocations de préretraite				9,2 %				8SC
allocations de chômage		6,2%		3,8 %		8SW		8SX
indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail				6,2 %				8TW
pensions de retraite et d'invalidité								
déclarant 1	8,3%		8TV	6,6%		8TH	3,8 %	8TX
déclarant 2	8,3%		8QV	6,6%		8QH	3,8 %	8QX
pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire								
	8,3%		8SA	6,6%		8SD	3,8 %	8SB

